

DELIBERATION N° 83-27 DU 25 NOVEMBRE 1983
RELATIVE A LA REMISE GRACIEUSE DE MAJORATION
DE REDEVANCE IMPAYEE DANS LES DELAIS IMPARTIS

Le Conseil d'Administration

- Vu les demandes de remises gracieuses de majoration de redevances déposées par des redevables
- Vu l'avis de la Commission des Finances du 12 octobre 1983

D E L I B E R E

Article unique

N° de Compte	Nom du Redevable	Décision
121 806	Sté Chimique Pointet Girard 92390 Villeneuve la Garenne	Remise totale
43 601	C.G.E. - Noisy le Grand	Remise totale
43 626	C.G.E. - Choisy le Roi	Remise totale
33 186 (titres 8720-8798) (8829 et 2450)	S.A.R.P. - 78520 LIMAY	Remise totale

LE SECRETAIRE,
DIRECTEUR DE L'AGENCE,

LE PRESIDENT
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,



Claude LEFROU



Lucien VOCHEL